le 29/06/2023

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-084-258400472-20230627-DEL23\_12-DE

DEPARTEMENT **DE VAUCLUSE** 

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

> Siège: MAIRIE DF

L'ISLE sur la SORGUE



## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des

# DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice24	L'an deux mille vingt-trois et le 27 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.
Nombre de Délégués Titulaires présents11	Membres présents :
Nombre de Délégués Suppléants Présents2	<u>Titulaires</u> : MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Alain GAILLARD, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO,
Nombre de Délégués votant14	Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRENOVITCH  Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE
	<u>Suppléants</u> : Mme Marie-Thérèse NEMROD BONNAL et M. Serge GRYNKORN

Absent: Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés: MM. André ROUSSET, Franck AlMADIEU, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Marc DUVAL, Jean-Louis ROBERT, Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD, Karine MOURET, Séverine MAUGAN-CURNIER

N°23-12

Pouvoir:

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert **TCHOBDRENOVITCH** 

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

**OBJET: DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - EXERCICE 2023** 

### REÇU EN PREFECTURE le 29/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

99\_DE-084-258400472-20230627-DEL23\_12-DE

**Considérant** que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent;

**Considérant** que des ajustements dans les comptes d'amortissements ont été nécessaires en cours d'année, ce qui nécessite des crédits supplémentaires dans ce chapitre-là.

**Considérant** que cette opération nécessite d'être équilibrée également en investissement pour être comptablement valable.

## LE COMITE SYNDICAL Après en avoir délibéré Décide A l'unanimité

D'APPROUVER la décision modificative de crédits suivante :

#### **FONCTIONNEMENT - CHAPITRE 042**

Dépenses		
Du chapitre 011 (compte 611)	Charges générales	- 1000,00 €
Vers le chapitre 042 (compte 6811)	Transfert entre sections (Amortissements)	1000,00 €

#### Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 21	1000,00 €	
compte 2158	1000,00 €	

Recettes		
Chapitre 041	1000.00.6	
Compte 28158	1000,00 €	

**D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

La secrétaire de sêance

Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 29 JUIN 2023

Et de sa publication le :

2 9 JUIN 2023

## REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2023

Application agree E-legalite.com
En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la prése DE-1084-2084-00472-12028-00627-DEL23\_12-DE peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

